

## INFORMATIONS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2018 - 2019

### Rentrée Scolaire des élèves :

La rentrée des élèves de seconde aura lieu le **Lundi 3 septembre 2018 de 14H30 à 16h50**.

La rentrée des élèves de 1<sup>ère</sup> aura lieu le **Mardi 4 septembre 2018 de 14H30 à 16h50**

La rentrée des élèves de Terminale aura lieu le **Mardi 4 septembre 2018 de 15H00 à 16h50**

### Les élèves apporteront de quoi écrire, leur agenda.

L'ensemble des cours débutera le mercredi 5 septembre.

Le service de la demi-pension et l'étude surveillée fonctionneront à partir du **jeudi 6 septembre 2018**.

Pour les parents, une **réunion** d'informations avec les différents enseignants et une visite du lycée auront lieu le **jeudi 13 septembre à 17h 20 pour les premières, à 17h40 pour les secondes et 18h15 pour les terminales**.

### Horaires du lycée :

Pour les élèves : Le lycée ouvre ses portes du Lundi au Vendredi le matin à partir de 07h45. Le soir, la fermeture du lycée a lieu à 18h.

Les journées de cours sont le Lundi, le Mardi, le Mercredi matin, le Jeudi et le Vendredi.

Les horaires de travail sont les suivants :

	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Etude du soir</i>
Début des cours	08 h 25	13 h 00	17 h 00
Fin des cours	12 h 25	16 h 50 / 17 h 50	18 h 00

Pour les horaires décalés, se référer au carnet de correspondance. Une fois dans l'établissement, les élèves ne seront plus autorisés à sortir de l'établissement jusqu'à la fin de leur journée de travail.

Sans accord du chef d'établissement et sans certificat médical, aucune dérogation ne sera accordée aux dispositions précédentes.

Les élèves externes sont autorisés à rentrer dans l'établissement à partir de 13h40. Seuls les élèves externes qui ont classe à 13h sont autorisés à entrer dans l'établissement avant ces horaires.

En cas de retard, les élèves doivent se présenter à l'accueil du bâtiment administratif.

Pour les parents : L'accueil, situé dans le bâtiment administratif, après la chapelle, est ouvert de 8h à 17h30 sans interruption.

Toute personne extérieure à l'ensemble scolaire doit se présenter à l'accueil du bâtiment administratif pour être autorisée à accéder à l'établissement.

### Restauration :

Tout trimestre de demi-pension engagé est dû. Aucun repas ne sera déduit sauf pour maladie (4 jours minimum avec certificat médical).

Pour les repas occasionnels, merci de les signaler la semaine précédente par le biais du carnet du lycéen. Les tickets ne sont pas vendus à l'unité mais en carnet de 10 au prix de 65 €.

### Manuels scolaires :

Les livres scolaires sont prêtés par le conseil régional. Nous vous ferons signer une convention de prêt à la rentrée.